



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Santé à l'école

Question orale n° 1666

#### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des écoles, collèges et lycées face à la pandémie et, d'une façon plus générale, sur la prise en charge de la santé des élèves et notamment dans la ville du Mans et dans le département de la Sarthe. De nombreux enseignants, élèves et familles ont fait face depuis plusieurs mois à la pandémie en respectant consignes sanitaires et protocoles de retrait et de retour à l'école pour les enfants et les enseignants malades. M. le ministre a annoncé des décisions visant à mieux informer les partenaires sociaux, à consolider la situation de personnels contractuels et à donner des renforts administratifs pendant la pandémie. Un récent rapport parlementaire d'évaluation des politiques de prévention en santé publique a été discuté en janvier 2022 par l'Assemblée nationale. Il s'alarme de la sédentarité des enfants et des problèmes d'obésité. Selon les études du ministère des solidarités et de la santé, il y a un effet majeur du milieu social sur cette autre pandémie. Certes, le concept d'école promotrice de santé a été développé mais il gagnerait selon nos collègues à être, elle cite, « plus concret ». Ce même rapport note des initiatives récentes mais limitées visant à encourager l'activité physique. Il considère que la santé scolaire manque d'outils simples pour suivre la santé des élèves et que les établissements disposent de peu de personnels de santé pour remplir des missions obligatoires. La pandémie a montré l'insuffisance de moyens pour mener des opérations de dépistage et de vaccination étendues. Il existe bien un plan sport et santé en Pays de la Loire (2018 -2022) avec quelques orientations en direction des jeunes mais sans que l'on ne connaisse leur effectivité. En Sarthe, le taux de pauvreté est plus élevé (13,2 %) qu'au niveau régional (10,7 %) (données 2019). Dans ces conditions, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer la promotion de la santé à l'école et un accès aux personnels de santé des enfants, généraliser des initiatives en faveur de la prévention et notamment de l'activité physique avec un objectif chiffré d'enfants et d'écoles et collèges, entrant dans les dispositifs existants. Elle lui demande quelle part des moyens annoncés pourra être affecté aux besoins des élèves au Mans et en Sarthe.

#### Texte de la réponse

##### SANTÉ À L'ÉCOLE DANS LA SARTHE

**M. le président.** La parole est à Mme Marietta Karamanli, pour exposer sa question, n° 1666, relative à la santé à l'école dans la Sarthe.

**Mme Marietta Karamanli.** Ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ; elle concerne la situation des écoles, des collèges et des lycées face à la pandémie et, d'une façon plus générale, la prise en charge de la santé des élèves, notamment dans la ville du Mans et dans le département de la Sarthe.

De nombreux enseignants, élèves et familles ont fait face depuis plusieurs mois à la pandémie en respectant les consignes sanitaires, ainsi que les protocoles de retrait et de retour qui ont été établis pour les enfants et les enseignants malades. Le ministère de l'éducation nationale a annoncé des décisions visant à mieux informer les

partenaires sociaux, à consolider la situation des personnels contractuels et à apporter des renforts administratifs pendant la pandémie.

Un récent rapport parlementaire sur l'évaluation des politiques de prévention en santé publique a été examiné en janvier dernier par l'Assemblée. Il s'alarme de la sédentarité des enfants et du développement des problèmes d'obésité ; selon les études du ministère des solidarités et de la santé, le milieu social d'origine joue un rôle majeur dans cette autre pandémie. Ce même rapport note des initiatives récentes mais limitées visant à encourager l'activité physique et, d'après ses conclusions, la santé scolaire manque d'outils simples pour assurer un suivi de la santé des élèves : elle dispose de peu de personnels de santé pour remplir les missions obligatoires qui lui incombent ou même, comme la pandémie l'a montré, pour mener des opérations étendues de dépistage et de vaccination.

Certes, le concept d'école promotrice de santé a été développé, mais le dispositif associé gagnerait, selon nos collègues, à être « plus concret ». Il existe bien un plan « Sport, santé, bien-être » dans la région des Pays de la Loire, qui contient quelques orientations en direction des jeunes, mais leur caractère effectif n'est pas démontré. Dans la Sarthe, le taux de pauvreté est par ailleurs plus élevé – 13,2 % – que la moyenne régionale – 10,7 %.

Dans ces conditions, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour promouvoir la santé à l'école, garantir l'accès des enfants les plus modestes aux personnels de santé et pour généraliser les initiatives en faveur de la prévention en santé, notamment en ce qui concerne l'activité physique ? Dans quelle mesure les moyens annoncés seront-ils affectés aux besoins des élèves, au Mans et dans la Sarthe ? Enfin, dans ma circonscription, la difficulté à remplacer systématiquement les enseignants ou les personnels de cantine met les élus en grande difficulté et augmente les charges qui pèsent sur les communes, qui doivent trouver des personnels remplaçants et se retrouvent avec des repas non consommés. Je vous remercie de votre réponse, madame la ministre, et j'espère qu'elle sera utile.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.** Vous l'avez rappelé, la démarche « école promotrice de santé » est bien une action effective : ce n'est pas qu'un concept. Nous nous employons à la faire vivre et à faire émerger une culture commune autour de la promotion de la santé, qui est essentielle pour lutter contre les inégalités scolaires. La lutte contre l'obésité et contre la sédentarité doit être l'une des priorités de cette stratégie, et elle l'est.

Nous avons ainsi développé plusieurs dispositifs dont la liste complète serait trop longue à évoquer, mais je rappellerai l'existence de l'opération « 30 minutes d'activité physique quotidienne », dont bénéficient 500 000 élèves dans 7 000 écoles ; sa généralisation est prévue pour 2024. Par ailleurs, l'éducation à l'alimentation figure dans le code de l'éducation.

Évidemment, l'école promotrice de la santé se décline en fonction des contextes locaux. Dans la Sarthe, un tiers des écoles ont validé leur dossier « 30 minutes d'activité physique quotidienne » et s'agissant du dispositif « Savoir rouler à vélo », près de 300 attestations avaient été réalisées en septembre 2021. Quant au plan « Aisance aquatique », il est soutenu par le département et comporte des cycles consacrés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ; le taux de réussite au test d'aisance aquatique s'élève à 87 % et un peu plus de 46 000 élèves venant de 403 écoles sont impliqués dans la natation scolaire.

Le ministère encourage également la création de sections sportives scolaires et de classes à horaires aménagés. Plus de 100 000 élèves sont inscrits dans les 3 700 sections sportives scolaires existantes, dont 40 % de filles ; dans la Sarthe, 80 % de ces sections sont en collège. Un enseignement de spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportives » (EPPCS) a par ailleurs été créé au lycée général ; il a ouvert à la rentrée 2021.

Vous le constatez, l'action visant à promouvoir l'activité physique et plus généralement les attitudes favorables à

la santé pour tous est forte et de grande envergure ; bien sûr, nous continuerons à y travailler.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1666

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 janvier 2022](#)

**Réponse publiée le :** 2 février 2022, page 1330

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 janvier 2022](#)